



**AVIS D'APPEL A PROJETS
ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX**

Compétence Conseil départemental de l'Isère arrêté n° 2020-735

Constitution d'un pôle d'hébergement gérontologique par la reconstruction d'une Petite Unité de Vie (24 places) et création d'une résidence autonomie pour personnes âgées (60 places) sur la commune de Villard-de-Lans territoire du Vercors (38)

Département de l'Isère, Vercors, commune de Villard-de-Lans

Clôture de l'appel à projets : le 15 mai 2020 à 15 heures.

Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation
(article L 313-3 (d) du code de l'action sociale et des familles)

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère
Maison de l'autonomie
Direction de l'autonomie
Service Etablissements pour personnes âgées et personnes handicapées
15 avenue Louis Weil
38010 Grenoble Cedex

Contacts :
Service établissements 04-56-80-17-23 (dau.eah@isere.fr),

1 – Objet de l'appel à projets

L'appel à projets porte sur la constitution d'un pôle d'hébergement gérontologique et la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées valides de type résidence-autonomie.

Ce type de structure relève du 6° de l'article L312-1 et du III du code de l'action sociale et des familles et sera autorisé dans le cadre du droit commun pour une durée de quinze ans.

Le nouvel établissement sera destiné aux personnes âgées autonomes de plus de 60 ans, en recherche de logements traditionnels, privatifs et locatifs au sein d'une résidence offrant un environnement sécurisé et une palette de services mutualisés facultatifs ou non.

Le recrutement des résidents se fera prioritairement sur le Vercors.

Ce nouvel établissement sera construit en collaboration avec la Petite Unité de Vie La Révola existante (24 places) sur la commune de Villard de Lans qui doit être reconstruite à côté de la résidence autonomie (60 places) dans l'objectif de créer des synergies entre les deux types d'accueil. Les synergies devront être formalisées par convention ou proposition de redéfinition des personnes morales titulaires des autorisations.

2 - Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projets est annexé au présent avis.

Il pourra également être téléchargé sur le site internet du Conseil départemental de l'Isère (<https://www.isere.fr/appels-projets>).

Il pourra également être transmis par courrier postal ou électronique sur simple demande écrite formulée auprès des services du Conseil départemental de l'Isère dont les adresses postales et électroniques figurent ci-dessus.

3 - Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Les projets seront analysés par des instructeurs représentant le Conseil départemental selon trois étapes :

- la vérification de la régularité administrative et de la complétude des dossiers conformément aux articles R 313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles avec une demande faite le cas échéant aux candidats de compléter, dans un délai de huit jours, le dossier en fournissant les informations administratives prévues par l'article R 413-4-3-1 du code de l'action sociale et des familles ;

- la vérification de l'éligibilité de la candidature présentée au regard de l'objet de l'appel à projets ;

- l'analyse au fond des projets en fonction des critères de sélection des projets dont la liste est jointe en annexe 1 du présent avis ;

- la présentation du projet à la commission d'information et de sélection des appels à projets constituée en vertu de l'article R 313-1-2-4 du code de l'action sociale et des familles et dont la composition est arrêtée par le Président du Conseil départemental, publiée au recueil des actes administratifs du département et mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

Par décision du Président de cette commission, seront refusés préalablement à l'examen en réunion les projets déposés au-delà du délai mentionné dans le présent avis et (ou) dont les conditions de régularité administrative mentionnées au 1° de l'article R 313-4-3-1 du code de l'action sociale et des familles ne sont pas satisfaites et (ou) manifestement étrangers à l'objet de l'appel à projets c'est-à-dire qui ne répondraient pas au cahier des charges (annexe1).

Ladite commission se réunira pour examiner les projets et établir l'ordre de classement de ceux-ci qui sera publié selon les mêmes modalités que déjà énoncées.

La décision d'autorisation du Président du Conseil départemental de l'Isère sera notifiée par pli recommandé à l'ensemble des candidats puis publiée selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projets.

4 - Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Les dossiers de candidature devront être reçus au plus tard à 15 heures, le 15 mai 2020, dans une enveloppe cachetée portant exclusivement les mentions « Appel à projets pôle d'hébergement gérontologique Vercors - MDA/Direction de l'Autonomie » et « NE PAS OUVRIR » :

- soit par courrier recommandé à l'adresse figurant ci-dessus,

- soit remis en mains propres contre récépissé au représentant de la Direction de l'autonomie (même adresse).

Cette enveloppe contiendra deux sous enveloppes :

- une sous enveloppe contenant les documents concernant la candidature avec la fiche contact (annexe 3) et portant la mention « *Appel à projets de pôle d'hébergement gérontologique Vercors - MDA/Direction de l'Autonomie - candidature* »
- une sous-enveloppe contenant le document de projet avec sommaire détaillé et numéroté et pages numérotées et portant la mention « *Appel à projets de pôle d'hébergement gérontologique Vercors - MDA/Direction de l'Autonomie - projet* ».

5 - Composition du dossier

La liste des documents devant être remis par le candidat fait l'objet de l'annexe 5 du présent avis d'appel à projets.

6 - Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à projets

Le présent avis d'appel à projet sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Isère. Cet avis sera consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental (<https://www.isere.fr/appels-projets>).

La date de publication au recueil des actes administratifs du département vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 15 mai 2020 à 15 heures.

7 - Précisions complémentaires

*Des précisions complémentaires à caractère général pourront être demandées au plus tard le 4 mai 2020 à 16 heures, exclusivement par messagerie électronique avec demande d'accusé de réception en ligne, aux adresses suivantes : dau.eah@isere.fr, en mentionnant dans l'objet du courriel la référence de l'appel à projets « *Appel à projets de pôle d'hébergement gérontologique Vercors - MDA/Direction de l'autonomie - projet* ».*

Le Président du Conseil départemental pourra porter à la connaissance de l'ensemble des candidats via son site internet toute information à caractère général qu'il estimera utile, jusqu'à la date limite du 7 mai 2020.

Fait à Grenoble, le 6 février 2020

Le Directeur général adjoint
chargé de la famille

A blue ink signature of Alexis Baron, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a smaller, more intricate stroke above it that loops back down to the main line.

Alexis Baron

Pièces jointes :

Annexe 1 : Cahier des charges et critères de sélection

Annexe 2 : Résultat de l'enquête

Annexe 3 : Liste des contacts utiles

Annexe 4 : Fiche contact

Annexe 5 : Liste des documents devant être transmis par les candidats